

2018-03-048-DR/CPA

nomenclature: 1.1.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2018

OBJET: LANCEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX PLURIANNUELS DE VOIRIE ET DE RÉSEAUX

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (point n° 2018-03-031-DGS)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30
29 (point n° 2018-03-031-DGS)



2018-03-048-DR/CPA - LANCEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX PLURIANNUELS DE VOIRIE ET DE RESEAUX

Le marché de travaux pluriannuels de voirie et réseaux arrivant à son terme, il convient de le relancer afin de permettre la réalisation des investissements de voirie prévus dans le cadre du budget 2018 et suivants.

Il s'agit d'un marché de travaux accord-cadre à bons de commandes, passé selon la procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter de la notification du marché.

Il est composé de deux lots :

- Lot 1 : Travaux de voirie ;
- Lot 2 : Travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Le montant maximum des dépenses sur les 4 années est fixé à 4 500 000 euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21-1 qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 27 mars 2016, et notamment les articles relatifs aux procédures adaptées et aux marchés accord-cadre à bons de commandes

Considérant que le montant maximum des dépenses est arrêté à 4 500 000 euros HT

Considérant que ce montant est inférieur au seuil des procédures formalisées en marché de travaux

DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure adaptée et à la procédure négociée en cas de lots déclarés infructueux

AUTORISE M. le Maire à attribuer et signer les marchés et les pièces correspondantes.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2018

Le Maire

